

Restons en lien

Les Grandes Vacances



A l'origine, les vacances rimaient avec les principales manifestations religieuses du catholicisme, à l'exception des grandes vacances qui étaient liées aux activités rurales.

En effet, dès 1231, le pape Grégoire II accorda des vacances pour les travaux agricoles. Ces vacances, qui ne devaient pas excéder un mois, portaient le nom bien significatif de « vendanges ». En réalité, chaque établissement, chaque école appliquait divers systèmes de vacances. L'ensemble des jours de congés scolaires indiscutablement ancré dans la vie religieuse suivait le calendrier des fêtes religieuses chrétiennes. Ces vacances avoisinaient quatre-vingts jours annuels.

La Révolution et l'Empire édictèrent une réglementation unifiant les congés scolaires sur l'ensemble du territoire français.



Au cours du XIX^e siècle, les congés scolaires ont peu à peu grignoté le temps de présence à l'école. Ainsi, à partir de 1800, les seules vacances accordées commençaient le 5 août, pour se terminer le 20 septembre. Ces vacances correspondaient à l'aide que les enfants devaient apporter lors des vendanges et de la moisson. Il faudra attendre 1860 pour que l'empereur Napoléon III accorde cinq jours de vacances supplémentaires à l'occasion des fêtes de Pâques.

Ces semaines de congés accordées en été exauçaient les vœux des populations paysannes. En 1950, 49% de la population française exerçait encore une profession rurale. La moisson et les vendanges s'étalaient d'août à la fin septembre et exigeaient la présence de nombreux bras, dont ceux des adolescents scolarisés.

Cependant, l'instauration des congés payés, la grande victoire du mouvement ouvrier de 1936, bouleversa complètement la belle ordonnance du calendrier scolaire.

A partir de 1955, avec l'aisance économique accompagnant « les trente glorieuses », de très nombreuses familles salariées partent régulièrement en vacances dès le 1^{er} juillet, désorganisant l'agencement de la fin de l'année scolaire située entre le 1^{er} et le 15 juillet.



L'école a suivi le mouvement. Dès 1960, la rentrée fut avancée au 16 septembre et le début des grandes vacances fut fixé au 28 juin en 1961. C'est alors que les grandes vacances atteignirent leur maximum : dix semaines de congé. La population agricole étant encore importante, et la petite paysannerie ayant toujours besoin de l'aide des adolescents, la circulaire fixant le calendrier scolaire de l'année 1960/1961 précisa qu'il est prévu des autorisations d'absences entre les 15 et 30 septembre

accordées par l'Inspecteur d'académie, sur demande des personnes responsables, aux enfants ayant au moins 12 ans qui sont occupés aux travaux agricoles (article 5, loi du 28 mars 1882), dans les départements viticoles compte tenu des travaux de vendanges (Circulaire du 19 septembre 1960).

Depuis 1981, les vacances se déchristianisent, les jours de congés liés au Mardi gras, deviennent les vacances d'hiver, celles de Pâques prennent la dénomination de vacances de printemps. Sous l'impulsion des mouvements pédagogiques, les « grandes vacances » devenues les « vacances d'été » vont être amoindries (deux semaines de moins) au profit des vacances de la Toussaint, dix jours accordés de la fin octobre au 2 novembre, et d'hiver, deux semaines réparties entre février et mars suivant les académies.





Les deux semaines de vacances de septembre disparaissent définitivement avec l'extinction de la petite paysannerie française. Cette nouvelle répartition suggérée au temps du ministère d'Alain Savary (1981/1984), repris par Jack Lang (1992/1993), tient compte, non seulement de l'intérêt des élèves, de la disparition du travail aux champs des adolescents, mais aussi des intérêts subtilement liés au tourisme. En effet, les mois de juillet et d'août ne peuvent être entamés

sans risques de protestation des corporations professionnelles ayant des activités touristiques d'été, d'où le maintien des huit semaines de congés d'été. En outre, les vacances d'hiver, anciennement liées au Mardi gras, ont permis le développement des stations d'hiver.

En conclusion, « les grandes vacances » liées aux activités agricoles de la France du XIX^e siècle et de la première partie du XX^e siècle sont devenues « les vacances d'été » associées aux congés payés et aux activités touristiques depuis la seconde moitié du XX^e siècle et en ce début du XXI^e siècle. Cette évolution sémantique accompagne en ce domaine, comme en d'autres, une profonde transformation sociologique.

À présent que nous avons évoqué l'historique des grandes - et petites - vacances, il est temps d'en profiter, particulièrement après ces semaines de confinement. Nous vous souhaitons de passer un bel été, en famille, et vous disons :



Textes, photos et mise en page : Egide TIMPERMAN